Emploi: lignes directrices pour les politiques des États membres en 2002

2001/0208(CNS) - 24/10/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Barbara WEILER (PSE, D), le Parlement européen a approuvé le "paquet emploi" qui consiste en des lignes directrices pour l'emploi pour 2002, en un rapport conjoint sur l'emploi pour 2002 et en des recommandations adressées aux États membres. Le Parlement est d'avis que l'économie sociale de marché, qui associe liberté et responsabilité, constitue le cadre approprié de la politique économique de l'Union européenne et qu'elle devrait être inscrite en tant que telle dans le traité de la prochaine Conférence intergouvernementale. Il souligne que les dispositions du pacte de stabilité et de croissance devraient être respectées scrupuleusement. D'une manière générale, le Parlement confirme la perspective du plein emploi en tant qu'objectif prioritaire stratégique. La réalisation de cet objectif passe non seulement par l'application des politiques regroupées dans les quatre piliers de la stratégie de Luxembourg - employabilité, esprit d'entreprise, adaptabilité des entreprises et des employés, égalité des chances -, mais également par un policy mix macroéconomique efficace, des progrès dans les réformes des structures, des investissements dans la formation et le perfectionnement, la recherche et l'innovation pour la compétitivité du système, un climat favorable à l'esprit d'entreprise sur le plan de la réglementation et un État social actif pour le développement des politiques d'intégration qui protège les plus démunis. Le Parlement insiste sur la nécessité d'adopter des objectifs européens et nationaux liés à des indicateurs précis afin de mesurer et de contrôler la performance des États membres dans la mise en oeuvre des lignes directrices pour l'emploi. Dans certains cas, des objectifs quantitatifs concrets devraient être adoptés.